

**Vingt-troisième session
Vienne, 28 mars -4 avril 2006**

**Point 16 de l'ordre du jour provisoire :
Activités relevant du Groupe de Travail de la
Promotion des Noms de Groupes Autochtones
et Minoritaires**

**Promotion des noms géographiques utilisés par les groupes minoritaires
et les autochtones du Québec, Canada
(Traduction de « Promotion of Geographical Names Used by Minority Groups
and Aboriginal People in Quebec, Canada»)**

Promotion des noms géographiques utilisés par les groupes minoritaires et les autochtones du Québec, Canada

Le contexte

« Les nations et les peuples se définissent tant par leurs caractères identitaires que par les territoires qui sont les leurs. Entre ceux-là et ceux-ci, les groupes humains ont établi des relations qu'ils ont inscrites dans le vocabulaire géographique que constituent les noms de lieux. La toponymie est donc le reflet éloquent de la symbiose qui unit la terre et les sociétés qui l'habitent.

Au Québec, chacune des composantes du peuple québécois a apporté sa contribution à l'expression toponymique de cette symbiose. À cet égard, les milliers de noms géographiques que les premiers habitants de ce pays ont semés sur les territoires qu'ils fréquentent depuis des temps immémoriaux constituent une richesse partagée par l'ensemble de la population québécoise. Il importait donc de tout mettre en oeuvre pour conserver ce trésor toponymique afin d'éviter que ne se perde une mémoire collective qui demeure fragile tant qu'elle n'est pas inventoriée, consignée et diffusée. C'est là une des missions que s'est donnée la Commission de toponymie du Québec. » (Henri Dorion, 1996)

L'inventaire et l'officialisation des toponymes autochtones

Au Québec, Canada, depuis le milieu des années 1960, la Commission de géographie puis, à compter de 1977, la Commission de toponymie, ont mené un programme d'inventaire, d'officialisation, de conservation et de diffusion des noms géographiques autochtones. Les travaux sur le terrain et au bureau ont mené au traitement et à l'officialisation de milliers de noms géographiques autochtones.

En 1979, dans un contexte de redécouverte de ce trésor toponymique, la Commission de toponymie a tenu une réunion sur la normalisation graphique des toponymes autochtones qui a réuni une quarantaine de spécialistes et qui a conduit à l'adoption de 19 résolutions. Le compte rendu de cette réunion a ensuite été publié dans l'ouvrage intitulé *Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens*, puis, en 1984, la Commission a publié un *Rapport d'étape concernant l'atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens*.

En 1969, la Commission de géographie recensait 1 560 toponymes autochtones, ce qui représentait 4,70 % de l'ensemble des noms de lieux québécois officiels*. Aujourd'hui, la nomenclature géographique officielle du Québec compte 11 879 toponymes autochtones, soit 9,75 % du corpus officiel*.

Outre les toponymes officiels, la Commission de toponymie assure également la conservation de près de 18 000 toponymes autochtones. Ces noms sont essentiellement des variantes graphiques des noms officiels ou encore des noms désignant des lieux insuffisamment documentés quant à leur position ou leur nature. La population autochtone représente quant à elle environ 1 % de la population totale du Québec.

*** excluant les noms de voies de communication.**

La Charte de la langue française et la politique québécoise relative aux noms de lieux autochtones

La politique linguistique québécoise, qui s'appuie une législation majeure, la Charte de la langue française, prévoit des dispositions spécifiques pour la sauvegarde du patrimoine culturel autochtone, comme en témoigne son préambule :

« L'Assemblée nationale reconnaît aux Amérindiens et aux Inuit du Québec, descendants des premiers habitants du pays, le droit qu'ils ont de maintenir et de développer leur langue et culture d'origine. »

C'est dans cet esprit, et en conformité aussi aux résolutions des Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, que la Commission de toponymie a adopté une *Politique relative aux noms autochtones* qui établit ce qui suit :

- 1) des principes fondamentaux, dont celui-ci : *La normalisation de la toponymie autochtone s'appuie sur le respect du génie des langues et sur la nécessité d'établir un corpus de référence pour l'ensemble de la collectivité québécoise;*
- 2) un cadre d'application pour les catégories de toponymes, les inventaires et les recherches toponymiques, les références privilégiées à des résolutions formulées par des spécialistes et pour la consultation du milieu;
- 3) des normes pour le choix des noms, les éléments spécifiques, les éléments génériques, les variantes et pour le choix des caractères en matière d'officialisation. Ci-joint en annexe le texte de la Politique.

La publication de répertoires de la toponymie autochtone

Conformément à son mandat, la Commission de toponymie du Québec assure la diffusion des toponymes autochtones, notamment à partir de répertoires toponymiques consacrés à la nomenclature géographique des différentes nations autochtones présentes au Québec. Ces répertoires présentent, outre le nom officiel, le nom utilisé intégralement par les

autochtones, la nature et la position des lieux en question, ainsi que la signification en français des toponymes autochtones. À ce jour, la Commission a publié *La toponymie des Abénaquis* (1985), *La toponymie des Attikameks* (1987), *La toponymie des Naskapis* (1990), *La toponymie des Algonquins* (1999), *La toponymie des Hurons-Wendats* (2001) et *La toponymie des Cris* (2003).

La diffusion sur le Web de la toponymie autochtone

La diffusion de la toponymie autochtone s'effectue également sur le Web à partir de la banque de noms de lieux accessible gratuitement, en tout temps. On peut interroger et retrouver tous les noms officiels ainsi que les noms qui l'ont déjà été. La Commission diffuse aussi la signification des noms et, quand cette signification est manquante, la Commission invite qui la connaîtrait à lui en faire part. Enfin, la Commission utilise le Web pour diffuser la liste des dénominations de communautés et des établissements amérindiens et inuits du Québec.

Les désignations toponymiques commémoratives

En outre, afin de promouvoir l'importance de la contribution de la toponymie autochtone au patrimoine toponymique du Québec et pour rendre hommage à cette nomenclature géographique, la Commission de toponymie a officialisé une demi-douzaine de désignations toponymiques commémoratives. Ces désignations ont eu cours entre les années 1980 et 1990, à l'occasion de la Journée nationale des autochtones, le 21 juin, ou à l'occasion du 8 mars, Journée internationale de la femme, afin de souligner la contribution des femmes autochtones.

Sources

Le contexte

Québec. Commission de toponymie. *La Toponymie autochtone au Québec : bilan et prospective* [recherche et rédaction : Christian Bonnelly]. 1996, 33 p. (Dossiers toponymiques, 24)

L'inventaire et l'officialisation des toponymes autochtones

Québec. Commission de toponymie. *Le contenu de la base de données TOPOS : 2005-10-26*. [Rapport statistique sur le nombre de noms de lieux selon le groupe linguistique]

Québec. Commission de toponymie. *Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindien*. [documents colligés par Béatrice Guay]. 1979, 361 p.

Québec. Commission de toponymie. *Rapport d'étape concernant l'Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens, 1979-1984* [recherche et rédaction : Pierre Paré]. 1984, 67 p.

Québec. Secrétariat aux affaires autochtones. *Profil des nations*, [En ligne], 2005. [www.autochtones.gouv.qc.ca/index.asp].

La Charte de la langue française et les autochtones

Québec. Office québécois de la langue française. *Charte de la langue française*, [En ligne], 2005. [www.oqlf.gouv.qc.ca/charte/charte/index.htm].

Voir le Préambule et les articles 95 et 97.

La politique toponymique québécoise relative aux noms de lieux autochtones

Québec. Commission de toponymie. *Politique relative aux noms autochtones*, [En ligne], 2005. [www.toponymie.gouv.qc.ca/poltopo.htm].

Voir aussi le texte ci-joint en annexe.

La diffusion de la toponymie autochtone sur le site Web de la Commission de toponymie

Québec. Commission de toponymie. *La banque de noms de lieux du Québec*, [En ligne], 2005. [www.toponymie.gouv.qc.ca/index.htm].

Québec. Commission de toponymie. *La liste des dénominations de communautés et des établissements amérindiens et inuits du Québec*, [En ligne], 2005.

[www.toponymie.gouv.qc.ca/etabliss.htm].

La publication de répertoires de la toponymie autochtone

Québec. Commission de toponymie. *Publications*, [En ligne], 2005. [www.toponymie.gouv.qc.ca/Publications/index.htm] :

Québec. Commission de toponymie. *La toponymie des Abénaquis*, [En ligne], 2005.

Il s'agit de la version en format PDF de : Québec. Commission de toponymie. *La toponymie des Abénaquis* [recherche et rédaction : Pierre Paré et al.], 1985, 98 p. (Dossiers toponymiques, 20)

Québec. Commission de toponymie. *La toponymie des Algonquins*, [En ligne], 2005.

Il s'agit de la version en format PDF de : Québec. Commission de toponymie. *La toponymie des Algonquins* [recherche et rédaction : Pierre Paré et al.], 1999, 178 p. (Dossiers toponymiques, 26)

Québec. Commission de toponymie. *La toponymie des Attikameks*, [En ligne], 2005.

Il s'agit de la version en format PDF de : Québec. Commission de toponymie. *La toponymie des Attikameks* [recherche et rédaction : Martyne Michaud et al.], 1987, 184 p. (Dossiers toponymiques, 21)

Québec. Commission de toponymie. *La toponymie des Cris*, [En ligne], 2005.

Il s'agit de la version en format PDF de : Québec. Commission de toponymie. *La toponymie des Cris* [recherche, rédaction, traduction et révision, Christian Bonnelly ... et al.], 2003, 252 p. (Dossiers toponymiques, 29)

Québec. Commission de toponymie. *La toponymie des Hurons-Wendats*, [En ligne], 2005.

Il s'agit de la version en format PDF de : Québec. Commission de toponymie. *La toponymie des Hurons-Wendats* [recherche et rédaction : Jean Poirier et al.], 2001, 55 p. (Dossiers toponymiques, 28)

Québec. Commission de toponymie. *La toponymie des Naskapis*, [En ligne], 2005.

Il s'agit de la version en format PDF de : Québec. Commission de toponymie. *La toponymie des Naskapis* [recherche et rédaction : Pierre Paré et al.], 1990, 98 p. (Dossiers toponymiques, 22)

Les désignations toponymiques commémoratives autochtones

Québec. Commission de toponymie. *La Toponymie autochtone au Québec : bilan et prospective* [recherche et rédaction : Christian Bonnelly], 1996, 33 pages. (Dossiers toponymiques, 24)

Québec. Commission de toponymie. Rapports annuels.

Commission de toponymie du Québec, Canada
15 décembre 2005

Annexe

Politique de la Commission de toponymie du Québec, Canada, relative aux noms autochtones

- La Commission de toponymie reconnaît l'importance de la toponymie autochtone comme partie intégrante de notre patrimoine toponymique commun.
- Dans les régions habitées ou fréquentées par les populations autochtones, la Commission accorde une attention particulière à la toponymie des Amérindiens et des Inuits dans la dénomination des lieux.
- La Commission respecte les systèmes d'écriture normalisés propres aux langues autochtones.
- La consultation du milieu, en particulier celle des conseils de bande, constitue un élément indispensable du traitement des toponymes autochtones.

Principes fondamentaux

La **Charte de la langue française**, dans son préambule même, reconnaît aux Amérindiens et aux Inuits le «droit de maintenir et de développer leur langue et leur culture d'origine».

L'importance du patrimoine toponymique autochtone tient à son double apport culturel et technique à la géographie du Québec; d'une part, pour la richesse de cet héritage quant à la façon de découper et de nommer l'espace, et, d'autre part, pour l'utilité non moins précieuse de ces noms géographiques dans les territoires réunissant les plus basses densités toponymiques.

La fragilité de la tradition orale qui sert de véhicule principal à la transmission du patrimoine toponymique des autochtones, de même que les bouleversements passés, récents ou projetés du paysage des territoires qu'ils fréquentent impriment un caractère d'urgence aux travaux d'inventaire de cette toponymie.

La normalisation de la toponymie autochtone s'appuie sur le respect du génie des langues et sur la nécessité d'établir un corpus de référence pour l'ensemble de la collectivité québécoise.

Cadre d'application

Catégories de toponymes

La politique relative aux noms autochtones s'applique aux toponymes déjà inventoriés qui se trouvent dans les territoires habités ou fréquentés principalement par les autochtones; elle s'appliquera aussi aux noms géographiques autochtones dont l'inventaire est à venir, peu importe la localisation des entités touchées.

Elle ne s'applique cependant pas aux toponymes officiels d'origine autochtone dont l'usage

est historique, sauf pour ce qui regarde des modifications graphiques mineures que la Commission de toponymie estimerait opportunes d'apporter.

La Commission considère en outre qu'il faut faire montre de prudence dans l'implantation d'une toponymie autochtone artificielle, dans le cadre de la création de noms de lieux, et en particulier pour les lieux innommés qui se trouvent dans des zones d'exploitation contrôlée ou dans des pourvoies.

Inventaires et recherches toponymiques

Bien que très nombreux, les noms géographiques autochtones ont fait jusqu'ici l'objet d'une transmission essentiellement par tradition orale et n'ont été consignés par écrit que de façon épisodique jusqu'à récemment. La Commission entend donc poursuivre les inventaires toponymiques sur le terrain, et dans les documents le cas échéant; elle encourage les recherches des divers spécialistes et l'implication plus forte des représentants autochtones dans cette entreprise d'amélioration de la connaissance des toponymes amérindiens et inuits.

Consultation du milieu

La Commission consulte les autorités autochtones appropriées à l'occasion d'enquêtes toponymiques menées dans les territoires fréquentés par les Amérindiens ou les Inuits. Elle requiert leur opinion quant au degré d'usage des toponymes inventoriés et quant à la vérification de leur écriture.

Cette dernière pose de délicats problèmes en raison du grand nombre de langues à considérer et par suite de l'absence de consensus quant à sa normalisation. Sachant que la normalisation est en cours, la Commission ne juge pas à propos d'imposer des règles mais favorise néanmoins la stabilité des graphies locales.

Références privilégiées

Les résolutions adoptées lors de l'Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens tenu à Québec en mars 1979 et lors du Colloque sur les noms de lieux autochtones tenu à Ottawa en mai 1986 constituent, pour la Commission de toponymie, des références privilégiées pour sa pensée et son action dans le dossier des toponymes autochtones.

Normes

Choix des noms

L'usage courant local guide la Commission de toponymie dans le choix des noms d'entités géographiques situées dans des territoires fréquentés par les autochtones. Les enquêtes toponymiques sur le terrain ou dans les documents, que la Commission effectue, fait effectuer ou supervise, révèlent le degré d'usage des toponymes inventoriés de même que la fiabilité des informateurs.

Spécifiques

Pour l'écriture des spécifiques, la Commission s'inspire de l'usage graphique local, de l'usage graphique au niveau de l'ensemble d'une nation et de la tradition toponymique observée pour les noms de lieux du groupe linguistique concerné.

Génériques

Les toponymes autochtones qui contiennent un générique (agglutiné au spécifique ou séparé de celui-ci) dans leur langue d'origine se voient attribuer un générique français lorsqu'ils sont officialisés; ce générique représente la meilleure traduction possible du terme autochtone.

Le générique autochtone séparé n'est alors pas retenu dans le nom officiel, sauf s'il constitue le seul élément du toponyme d'origine. Par ailleurs, pour contrer l'accueil négatif réservé souvent aux noms autochtones trop longs et estimés difficiles à prononcer ou à mémoriser, la Commission pourra officialiser des versions raccourcies de noms inventoriés, pourvu que leur sens ne s'en trouve pas altéré. La Commission pourra supprimer notamment les génériques agglutinés à la partie spécifique des noms. Le raccourcissement des noms devra se faire en collaboration avec un interlocuteur de la nation concernée.

Lorsqu'un toponyme autochtone ne comporte pas de générique dans son état originel, la Commission, si elle l'officialise, lui ajoute un générique français, dans la mesure où ce type de toponyme s'exprime habituellement avec un générique en français.

Variantes

La Commission conserve comme variantes de noms officiels toutes les formes autochtones d'origine qu'elle a normalisées en vue de l'officialisation, y compris la version complète des noms raccourcis, de même que les formes d'origine qui se rapportent à un nom officiel non autochtone.

Choix de caractères

Pour l'officialisation des toponymes autochtones, on utilise les caractères de l'alphabet romain.

Les variantes peuvent comporter des signes diacritiques propres à une langue autochtone ou se présenter dans l'alphabet local.

Commission de toponymie du Québec, Canada